



Conseil économique et social

Distr. générale
6 avril 2010
Français
Original : anglais

Pour examen

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2010

1^{er}-4 juin 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Matrice des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réponse de l'administration concernant l'évaluation de la politique d'égalité des sexes

* E/ICEF/2010/8.



Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

Politique

1.A. Actualiser les politiques en matière d'égalité des sexes

L'UNICEF maintient les éléments de base de ses politiques de 1994 concernant l'égalité des sexes (promotion de l'égalité des sexes, appui continu à certains programmes sexospécifiques, attention particulière accordée aux droits des jeunes filles), mais il actualise ses politiques afin de prendre également en considération :

- a) Une motivation claire et des justifications économiques pour la promotion continue de l'égalité des sexes dans les programmes de l'UNICEF;
- b) Une réaffirmation de la position de l'UNICEF concernant la promotion des droits des femmes et leur autonomisation;
- c) La nécessité d'inclure les questions d'égalité des sexes qui touchent les hommes et les garçons, notamment le rôle potentiel que les pères peuvent jouer pour promouvoir une plus grande égalité des sexes et de leurs droits;
- d) Un cadre conceptuel qui décrit et analyse clairement la complémentarité avec une approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme, la gestion axée sur les résultats et l'égalité des sexes, notamment l'interface entre la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

Acceptée. Les politiques en matière d'égalité des sexes seront actualisées, en se fondant sur les recommandations de l'évaluation, en consultation avec les partenaires et en collaborant dans le cadre de la structure actuelle pour l'égalité des sexes.

Les nouvelles politiques seront promues grâce à leur inclusion dans les activités d'orientation et de formation de base de l'organisation et seront diffusées grâce à l'intranet et à l'Internet.

1.A. Les consultations sur le projet de politiques ont été achevées. Ces politiques seront mises au point, diffusées et incorporées dans les débats de l'équipe chargée de la formation aux programmes et de la gestion régionale.

1.A. Les consultations avec le personnel, les organismes partenaires des Nations Unies et les membres du Conseil d'administration au sujet du projet de politiques ont été menées à bien. Le projet de politiques a été soumis pour examen final. Les sessions d'information au sujet des politiques en matière d'égalité des sexes ont été menées dans le cadre de plusieurs réunions tenues par l'équipe de gestion régionale.

On a intégré dans les orientations opérationnelles de base, notamment le Manuel des politiques et procédures de programmation et les cours de formation – y compris le cours organisé à l'intention des responsables de haut niveau et le cours organisé pour les responsables de niveau intermédiaire, et les modules publiés en 2009 concernant certains secteurs – les principes de l'égalité des sexes et les préoccupations sexospécifiques dans leurs nouvelles versions.

Une campagne de communication interne a été mise en œuvre afin d'accompagner et d'appuyer ces activités et sera poursuivie tout au long de 2010.

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

discrimination à l'égard des femme (CEDAW) et l'égalité des sexes;

e) La position de l'UNICEF qui consiste à intégrer l'égalité des sexes dans des contextes d'urgence; et

f) La nécessité d'un mécanisme d'informations en retour soumises au Conseil d'administration.

1.B. Mettre au point des orientations opérationnelles pour les différents secteurs des programmes de développement, y compris dans les situations d'urgence

Afin d'opérationnaliser ces politiques, elles doivent également :

a) Être traduites dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

b) Être accompagnées d'orientations opérationnelles par secteur;

c) Fournir des orientations opérationnelles sur les questions d'égalité des sexes dans les secteurs de programmation du développement et dans les situations d'urgence;

d) Comprendre une approche actualisée pour l'analyse de l'égalité des sexes dans la programmation fondée sur les droits, y compris ceux des hommes et des garçons, et tenir compte des cycles de vie et des différentes situations; et

Acceptée. L'UNICEF élaborera des orientations opérationnelles sur l'égalité des sexes conformément aux orientations interinstitutions, et portant sur le plan stratégique à moyen terme, ses domaines principaux et les situations d'urgence, en utilisant un modèle commun.

1.B. Les orientations concernant les domaines principaux ont été élaborées et diffusées grâce à des instructions concernant les programmes et à des réunions de réseaux concernant le plan stratégique à moyen terme pour les spécialistes.

Des pratiques communes concernant l'égalité des sexes ont été établies aux niveaux mondial et régional.

1.B. Les directives opérationnelles d'ensemble concernant l'égalité des sexes et l'intégration de ce concept dans les programmes ont été définitivement mises au point.

Les orientations ont été définitivement mises au point en ce qui concerne le secteur 2 (éducation de base et égalité des sexes) et le secteur 3 (VIH/sida et enfants). Un projet d'orientation a été établi pour les 3 secteurs restants : 1 (survie et développement des jeunes enfants); 4 (protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les abus); et 5 (diffusion des politiques et instauration de partenariats en faveur des droits des enfants).

Des pratiques communes concernant l'égalité des sexes ont été établies au niveau mondial en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

<http://intranet.unicef.org/CoP/DPPGender/CommunityContent.nsf>

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

e) Être produites en deux versions :

- i) Une version brève qui décrit les principes de base et serve de déclaration fondamentale sur les principes;
- ii) Une version plus longue qui explique les politiques avec davantage de détails afin de tenir compte de la complexité et de l'importance des activités en matière d'égalité des sexes de l'UNICEF.

2. Déterminer et clarifier les concepts et les terminologies qui seront utilisés en ce qui concerne l'égalité des sexes à l'UNICEF

L'UNICEF envisage sérieusement d'adopter un nouveau langage et une nouvelle terminologie qui montrent exactement ce que l'organisation essaie d'obtenir grâce à ses politiques d'égalité des sexes. Par exemple, l'UNICEF devrait mentionner l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes et les garçons et les filles dans des contextes spécifiques, au lieu d'utiliser l'expression plus générale « Égalité entre les sexes ».

Stratégie

3. La Directrice générale de l'UNICEF devrait réaffirmer l'engagement du Fonds en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes.

La Directrice générale de l'UNICEF a réaffirmé l'engagement du Fonds de promouvoir une plus grande égalité

Acceptée. L'UNICEF élaborera un lexique de la terminologie et des concepts concernant l'égalité entre les sexes afin d'accompagner les politiques révisées.

2. Le lexique sera diffusé à tous les membres du personnel et partagé avec les partenaires.

2. Le lexique a été établi et partagé avec le personnel de terrain dans le cadre de la politique d'égalité des sexes.

Acceptée. L'évaluation de l'égalité entre les sexes et la réaction de l'administration ont été diffusées en indiquant les responsabilités de suivi au siège, dans les bureaux régionaux et les bureaux des pays. Lorsqu'elles seront mises au point, les politiques

3. Des nouvelles politiques en matière d'égalité des sexes ont été publiées.

3. Les nouvelles politiques en matière d'égalité des sexes sont en cours d'examen final.

La Directrice générale a publié une directive (ExDir CF-EXD-2009-005) demandant à tous les bureaux de pays d'entreprendre un examen de leurs

<i>Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)</i>	<i>Réponse de l'administration</i>	<i>Mesures prévues en 2009</i>	<i>Réalisations</i>
<p>entre les sexes et a communiqué clairement ce message au personnel de l'UNICEF, en particulier les fonctionnaires de rang supérieur.</p>	<p>concernant l'égalité entre les sexes seront également diffusées; les capacités en matière d'effectifs seront renforcées et les besoins de financement seront examinés.</p>		<p>programmes en matière d'égalité des sexes, l'objectif étant de faire en sorte qu'au moins 70 % des pays fassent l'objet d'un examen dans le cadre de leur cycle de programmation. 68 pays au total ont indiqué dans leur rapport annuel qu'ils avaient entrepris des examens des politiques d'égalité entre les sexes en 2009.</p>
<p>La Directrice générale devrait réaffirmer l'engagement du Fonds de créer une Équipe spéciale pour la revitalisation des politiques d'égalité entre les sexes.</p> <p>La Directrice générale a également créé une Équipe spéciale de revitalisation des politiques concernant l'égalité des sexes au niveau le plus élevé, qui a le pouvoir de procéder à des modifications importantes, selon les besoins, avec des ressources financières et humaines suffisantes.</p>	<p>Acceptée. Le suivi de l'évaluation de l'égalité entre les sexes sera assuré par le Directeur des politiques et pratiques, qui relève de la Directrice générale et de l'équipe de gestion mondiale. Une équipe spéciale pour l'égalité entre les sexes a été établie, représentant les divisions et tous les bureaux régionaux, afin de donner des orientations et d'assurer le suivi.</p>	<p>Un rapport a été établi sur les progrès réalisés dans l'évaluation du suivi de l'égalité entre les sexes en 2009 et grâce à d'autres rapports annuels ultérieurs des bureaux de pays et des bureaux régionaux et des divisions du siège.</p>	<p>L'Équipe spéciale pour la revitalisation des politiques d'égalité entre les sexes, notamment dans tous les bureaux régionaux, a été créée et s'est réunie toutes les six semaines et au début de 2010. Le Directeur des politiques et pratiques dirige l'Équipe spéciale.</p> <p>Il a été fait état des progrès réalisés dans l'évaluation du suivi de l'égalité entre les sexes dans les rapports établis en 2009 aux niveaux des bureaux de pays et des bureaux régionaux et dans les rapports annuels établis par le siège, ainsi que dans le rapport annuel soumis au Conseil d'administration.</p> <p>L'analyse des rapports annuels a montré que des progrès stables avaient été réalisés dans tous les domaines.</p> <p>48 pays (contre 34 en 2008) ont indiqué qu'ils avaient mené une analyse des lacunes en matière d'égalité entre les sexes et des difficultés rencontrées sur le plan familial et au niveau des pratiques de soins communautaires en ce qui concerne la survie et l'épanouissement du jeune enfant.</p> <p>19 pays (contre 16 en 2008) avaient mené une analyse des politiques en matière d'égalité des sexes dans le secteur des ressources en eau, de l'assainissement et de l'environnement.</p>

*Recommandation (évaluation
de la politique d'égalité des sexes)*

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

93 bureaux de pays de l'UNICEF (contre 87 en 2008) ont indiqué que les inégalités entre les sexes avaient été abordées dans les plans nationaux concernant le secteur de l'éducation.

27 pays (contre 22 en 2008) ont procédé à des audits concernant les politiques en matière d'égalité des sexes dans les plans touchant le secteur de l'éducation.

Des partenariats pour la mise en œuvre de l'initiative concernant l'éducation des filles dans le cadre du système des Nations Unies ont été instaurés dans 42 pays et 70 autres pays ont indiqué avoir engagé une initiative en matière d'éducation des filles.

43 bureaux de pays de l'UNICEF (contre 34 en 2008) ont indiqué que les principales questions concernant la protection des enfants avaient été analysées dans une perspective sexospécifique durant le cycle actuel de programmation.

66 bureaux de pays de l'UNICEF (contre 56 en 2008) ont fait état de l'exécution au niveau national de programmes axés sur les considérations d'égalité des sexes dans lesquels ont été examinées les conventions sociales et les normes qui contribuent à mettre fin à la violence, à l'exploitation et aux abus.

48 bureaux de pays de l'UNICEF (contre 38 en 2008) ont appuyé les modalités les plus récentes d'établissement des rapports concernant l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes.

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

4. Le Conseil d'administration de l'UNICEF doit faire en sorte que l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme 2006-2009 comprenne et intègre l'élément de l'égalité des sexes

Le Conseil d'administration de l'UNICEF assure que l'égalité des sexes est visible et explicitement intégrée en tant que question intersectorielle dans le plan stratégique à moyen terme dans tous les domaines principaux et indicateurs pertinents dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours de 2008.

5. Le Conseil d'administration de l'UNICEF inscrira l'égalité entre les sexes comme point ordinaire de l'ordre du jour pour les rapports soumis à son conseil d'administration pour tous les secteurs.

L'ordre du jour du Conseil d'administration comprendra l'égalité entre les sexes en tant que point ordinaire de l'ordre du jour pour lequel les différents partenaires de l'UNICEF doivent soumettre régulièrement des rapports.

Responsabilisation

6. L'UNICEF doit mettre un système de responsabilisation à tous les niveaux, comprenant l'égalité des sexes dans le développement et la

Acceptée. Les résultats concernant l'égalité des sexes ont été incorporés dans le processus d'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme, et dans la matrice révisée des résultats essentiels et les indicateurs du programme stratégique.

Acceptée. Bien que les mesures prises à la suite de cette recommandation relèvent de la compétence du Conseil d'administration, le secrétariat de l'UNICEF suggère que des rapports au Conseil sur les progrès accomplis soient soumis à la première session ordinaire de 2010 ainsi que régulièrement grâce au rapport annuel de la Directrice générale.

Acceptée. L'UNICEF tiendra compte du renforcement de l'égalité des sexes dans le contexte des initiatives pour l'amélioration de l'organisation, y

4. Contrôler les résultats essentiels dans les domaines 1 à 5 ainsi que les indicateurs de résultats

5. Le rapport annuel pour 2009 de la Directrice générale mentionne les progrès réalisés dans l'obtention de résultats concernant l'égalité des sexes.

6. Une approche convenue pour la responsabilité en matière d'égalité des sexes a été intégrée dans l'amélioration des activités de l'organisation.

71 bureaux de pays de l'UNICEF ont indiqué que les plans nationaux de développement ou les stratégies de réduction de la pauvreté avaient abordé les principales questions concernant les femmes et l'égalité des sexes.

4. Les mesures visant à assurer que l'égalité des sexes soit visiblement et explicitement intégrée dans l'examen approfondi de l'exécution en 2010 du plan stratégique à moyen terme et sont mentionnées dans le descriptif des activités et dans les résultats prévus.

5. Le projet a été achevé.

6. Le projet de politiques d'égalité des sexes a permis d'établir des mécanismes de responsabilisation. La question de la responsabilisation a été examinée tout

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

programmation d'urgence et l'obtention de résultats concernant l'égalité entre les sexes.

L'UNICEF renforce considérablement les systèmes de responsabilisation à tous les niveaux en vue de l'intégration de l'égalité des sexes dans sa programmation et pour l'obtention de résultats dans le domaine de l'égalité des sexes, y compris, éventuellement, un examen obligatoire concernant l'égalité des sexes et un système d'approbation des documents et de financement des programmes.

7. Les directeurs de programme doivent être tenus responsables pour le développement des qualifications en matière d'égalité des sexes d'eux-mêmes et de leur personnel.

L'UNICEF a donné pour instructions à ses directeurs de programme de faire en sorte que le rapport d'appréciation du comportement professionnel de chaque personne qu'ils supervisent tienne compte du développement des qualifications concernant le programme d'égalité des sexes et de tâches essentielles concernant l'intégration de l'égalité des sexes, selon des critères pour chaque poste, et que les directeurs de programme soient tenus pour responsables dans ce domaine par la Direction du Fonds.

Effectifs et connaissances spécialisées en matière d'égalité entre les sexes

8. L'UNICEF devra créer et pourvoir un poste à plein temps de conseiller pour l'égalité des sexes au niveau des bureaux régionaux et rétablir les réunions régionales bisannuelles des coordonnateurs

compris de mécanismes appropriés, des résultats et des indicateurs permettant de mesurer et de donner des informations en ce qui concerne les aspects intersectoriels des activités de l'UNICEF.

Acceptée. À mettre en œuvre grâce à l'application des politiques révisées concernant l'égalité des sexes et à des matériaux didactiques sur l'égalité des sexes.

Acceptée. Les bureaux régionaux pourront décider de la manière dont les capacités en matière d'égalité des sexes seront renforcées.

7. Les politiques en matière d'égalité des sexes rendront obligatoire l'inclusion dans le rapport sur le comportement professionnel pour tous les fonctionnaires.

Le cours électronique final a été lancé et est obligatoire pour tous les directeurs de programme et leur personnel. Les chefs de bureau doivent indiquer le pourcentage de fonctionnaires ayant achevé ce cours.

8. Les plans de renforcement des capacités des bureaux régionaux ont été élaborés; les effets des différentes approches ont été surveillés et évalués.

au long de l'année dans le cadre de cours de formation et d'évaluations des activités en faveur de l'égalité entre les sexes et au sein des groupes de coordination.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la clarification du concept de responsabilisation, de manière à inclure tout le personnel à tous les niveaux tout en continuant de mettre l'accent sur les cadres moyens et supérieurs, dans le contexte de l'amélioration de l'organisation.

7. Il est prévu dans le projet de politiques en matière d'égalité des sexes que les cadres moyens et supérieurs suivront les progrès réalisés concernant l'obtention de ces résultats en tant que tâche distincte faisant normalement partie de l'évaluation collective et individuelle du comportement professionnel.

Le cours électronique sera lancé durant le dernier trimestre de 2010. Les retards enregistrés sont imputables aux mécanismes interinstitutions d'autorisation et à la capacité des entrepreneurs d'exécuter les tâches dans les délais prévus. Une fois le cours électronique mis en œuvre, les chefs de bureau devront faire rapport sur les taux d'exécution de leur personnel.

8. Le renforcement des capacités est intervenu pour toutes les régions, notamment grâce aux réunions régionales avec le coordonnateur, par voie d'accords avec des experts

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

régionaux sur l'égalité des sexes et renforcer l'appui des experts des bureaux régionaux concernant l'égalité entre les sexes fourni aux bureaux de pays.

L'UNICEF désigne un conseiller régional sur l'égalité des sexes dans chaque bureau régional et fait en sorte que ces conseillers aient un minimum de connaissances spécialisées et de conscience des questions relatives à l'égalité des sexes et des situations d'urgence. L'UNICEF rétablit également des réunions bisannuelles des coordonnateurs régionaux sur l'égalité des sexes et renforce la capacité de tous les conseillers régionaux pour qu'ils puissent fournir des informations sur les questions requises à l'égalité des sexes aux bureaux de pays pour leur secteur de responsabilité.

9. Créer trois postes de rang supérieur au sein du Groupe de l'égalité des sexes et des droits de l'homme et reclasser le poste de chef du Groupe à la classe D-1

L'UNICEF a créé au moins trois postes de spécialiste de l'égalité des sexes au sein du Groupe de l'égalité des sexes et des droits de l'homme, y compris un poste exigeant des connaissances particulières concernant l'égalité des sexes et les situations d'urgence, et a reclassé à la classe D-1 le poste de chef du Groupe.

Acceptée. L'UNICEF va renforcer sa capacité au siège, mais les modalités seront déterminées grâce au processus budgétaire. Ce processus bénéficiera d'une comparaison des connaissances spécialisées en matière d'égalité des sexes et de la capacité de l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, qui sera suivie par une proposition pour le budget biennal 2010-2011.

Des propositions spécifiques pour le Groupe continueront à être examinées en attendant une analyse plus large des besoins en matière de capacités.

Les soumissions concernant le budget 2010-2011 tiennent compte d'un accroissement de la capacité de programmation en matière d'égalité entre les sexes.

9. Des ressources humaines supplémentaires pour appuyer le processus de suivi du siège.

Le projet de budget biennal 2010-2011 proposera un renforcement des capacités du Groupe, par exemple grâce à des ressources supplémentaires et à des partenariats institutionnels.

qualifiés au préalable ou en suivant d'autres modalités.

Les bureaux régionaux et les bureaux de pays ont fait appel avec succès aux coordonnateurs. Toutefois, dans plusieurs endroits, les bureaux se sont écartés de l'approche faisant appel à des coordonnateurs régionaux pour passer à un système d'équipes régionales ou nationales. L'effet de ces différentes approches sera évalué en 2010.

L'appui fourni par le bureau régional aux bureaux de pays est intervenu sous forme d'évaluations des mesures prises en matière d'égalité des sexes ainsi que par l'organisation de réunions sectorielles et de séminaires de formation concernant les questions d'égalité des sexes et leur intégration dans les activités.

L'analyse du budget de 2010-2011 est en attente.

9. Les capacités ont été renforcées en 2009.

L'établissement d'un budget à croissance zéro pour 2010-2011 au siège de l'UNICEF a empêché tout élargissement du Groupe.

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

10. Le Bureau des programmes d'urgence au siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays doit renforcer ses capacités techniques concernant l'égalité des sexes dans les situations d'urgence et créer un poste de spécialiste principal pour l'égalité des sexes (P-5) au sein du Bureau.

L'UNICEF renforce considérablement les capacités concernant l'égalité des sexes dans les situations d'urgence au sein des bureaux des programmes d'urgence en nommant un conseiller principal pour l'égalité des sexes (P-5) et en intégrant ces capacités dans les différents groupes.

11. Réviser les descriptions d'emploi afin d'assurer que toutes les descriptions comprennent l'égalité des sexes en tant que questions intersectorielles et faire en sorte que les processus de recrutement comprennent une évaluation des connaissances et de l'expérience des candidats en matière d'égalité des sexes; cela devrait être également un facteur pour les promotions.

L'UNICEF révisé ses descriptions d'emploi générales afin d'inclure explicitement la responsabilité en matière d'égalité des sexes dans la programmation; fait en sorte que les processus de recrutement comprennent des questions au sujet de la compréhension par les candidats de l'expérience en matière d'égalité des sexes; et fait des résultats concernant l'égalité des sexes un facteur qui doit être pris en compte dans les décisions au sujet des promotions.

Acceptée. Le Bureau des programmes d'urgence a déjà mis en place un certain nombre d'initiatives de renforcement des capacités. Celles-ci se poursuivront et évolueront sur la base d'une analyse continue.

Acceptée. L'UNICEF réexaminera les descriptions d'emploi générales et les cadres de compétence afin de tenir compte des pratiques optimales sur l'incorporation de l'égalité des sexes. Cela sera lié aux travaux en cours sur les compétences. Les méthodes d'entretien comprendront des questions suggérées portant sur la diversité, l'inclusion et l'égalité des sexes.

10. Un financement a été obtenu pour le Conseiller pour l'égalité des sexes et les droits de l'homme et le Directeur des programmes pour l'égalité des sexes.

La possibilité de créer un poste supplémentaire dans le prochain plan de gestion du Bureau est examinée.

11. Des descriptions d'emploi générales pour tous les secteurs des catégories révisées devront inclure la responsabilité pour l'égalité des sexes dans la programmation et être élaborées pour être utilisées lors du recrutement et de la réaffectation en 2009.

10. Activité achevée.

La création d'un poste supplémentaire (L-4) a été incluse dans le plan de gestion pour 2010 établi par le Bureau des programmes d'urgence.

11. Les compétences techniques concernant certains profils d'emploi et dans les descriptions d'emploi générales ont été révisées et de nouveaux profils d'emploi ont été mis au point.

(<http://intranet.unicef.org/DHR/Vacancy.nsf/Generic%20Job%20Profiles%20by%20Title?OpenView>)

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

12. Créer une réserve d'experts féminins et masculins sur l'égalité des sexes dans des secteurs et domaines spécifiques pour des affectations à court terme (de 3 à 6 mois) au niveau des bureaux de pays

L'UNICEF a mis au point une liste de spécialistes régionaux et nationaux, masculins et féminins, ayant des connaissances spécialisées dans des domaines spécifiques (par exemple, l'égalité des sexes et 73 situations d'urgence, l'égalité des sexes et l'eau et l'assainissement, l'égalité des sexes et la nutrition, l'égalité des sexes et l'éducation, etc.) qui pourraient être invités à appuyer les bureaux régionaux, les bureaux de pays et les partenaires nationaux.

13. Restructurer et renforcer le système des coordonnateurs pour l'égalité des sexes en créant des mandats centrés sur les échanges d'informations

L'UNICEF renforce son système de coordonnateurs pour l'égalité des sexes en mettant au point un ensemble de mandats qui sont centrés sur le rôle des coordonnateurs dans la diffusion d'informations concernant l'égalité des sexes à leurs collègues; en outre, les bureaux régionaux et les bureaux de pays adoptent un modèle d'équipe spéciale pour l'égalité des sexes qui prévoit un coordonnateur dans chaque domaine du programme, lequel ferait rapport à un coordonnateur en chef au niveau de représentant adjoint ou de directeur général adjoint.

Acceptée. Des politiques et des pratiques visant à mettre au point des processus en collaboration avec la Division des programmes, les bureaux des programmes d'urgence et la Division des ressources humaines, y compris une série de publicité sur l'Internet et sur support papier afin d'obtenir des candidatures pour la liste ainsi que de mettre en place un mécanisme pour les candidatures ad hoc.

Acceptée. L'UNICEF va entreprendre un examen de la situation actuelle concernant les coordonnateurs sur le terrain; il va ensuite élaborer et appliquer une stratégie afin de relancer le système de coordonnateurs sur la base des conclusions de l'examen.

12. Une liste mondiale approuvée d'experts est accessible à tous les bureaux. Un plan pour l'amélioration des capacités en matière d'égalité des sexes pour l'excellence des institutions a été mis au point et appliqué.

13. Toutes les capacités concernant les coordonnateurs ont été renforcées grâce à leur participation à au moins un atelier d'experts et à une réunion.

12. Une réserve d'experts sur l'égalité des sexes a été constituée au siège. Environ 46 candidats ont été présélectionnés sur les 560 qui avaient été évalués.

En outre, des listes d'experts sur l'égalité des sexes ont été établies dans trois régions : l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants; le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord; et la région des Amériques et des Caraïbes.

Des listes d'experts sur l'égalité des sexes sont en voie d'intégration dans une liste mondiale d'experts.

13. Des mandats généraux pour les coordonnateurs aux niveaux des bureaux régionaux et des bureaux de pays ont été élaborés.

Des éléments d'information ont été réunis depuis 2009. Il ressort des évaluations de suivi qu'on est passé d'un système axé sur les coordonnateurs à une approche davantage centrée sur les équipes en matière d'égalité des sexes, aux niveaux régional et national, formule qui incorpore plus explicitement la responsabilité des mesures d'intégration des préoccupations sexospécifiques dans les tâches assignées à chaque membre du personnel (voir point 8).

Le système des coordonnateurs a été réaménagé, de nouveaux mandats généraux ont été établis, les discussions au sujet des avantages du système des

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

Renforcement des capacités et formation

14. Mettre au point une capacité globale en matière d'égalité des sexes et un programme de formation pour tous les fonctionnaires à tous les niveaux et le rendre obligatoire

L'UNICEF met au point un programme global de renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes pour son personnel à tous les niveaux, y compris une formation obligatoire en ligne concernant l'analyse des questions relatives à l'égalité des sexes et des situations d'urgence pour tous les directeurs et fonctionnaires des programmes; et il revise la formation destinée au personnel de rang supérieur afin d'assurer qu'elle comprenne des éléments pertinents concernant l'égalité des sexes.

15. Examiner les outils et les listes de vérification pour l'égalité des sexes, et les diffuser aux niveaux des bureaux régionaux et de pays

L'UNICEF revise actuellement ses outils et listes de vérification pour intégrer l'égalité des sexes dans la programmation du développement et la programmation des situations d'urgence et, lorsqu'il y a des lacunes, met au point des orientations, des outils, des listes de vérification et des indicateurs

Acceptée. L'UNICEF va achever la préparation d'un cours d'introduction informatique sur l'égalité des sexes et d'un cours de formation sur la base d'un CD-ROM (qui est élaboré en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et UNIFEM) en tant que cours de base pour le personnel de gestion et des programmes. Cela sera lié à la nouvelle stratégie d'apprentissage. Une formation spécifique par secteur accompagnera le cours d'introduction.

Acceptée. L'UNICEF va entreprendre un examen des outils et listes de vérification actuelles suivi par un plan visant à combler les lacunes et mettra au point et diffusera des matériaux appropriés pour l'amélioration des capacités.

14. Le cours final électronique a été lancé.

Des instructions ont été publiées afin de rendre obligatoire le cours électronique pour le personnel de gestion et des programmes. Les chefs de bureau doivent fournir des informations sur le pourcentage de personnes ayant achevé le cours.

Des orientations sur l'égalité des sexes dans les secteurs du programme ont été mises au point et accompagnées de modules de formation.

15. Mise au point et diffusion en cours des outils, listes de vérification et indicateurs nouveaux et existants concernant l'égalité des sexes

Des mécanismes d'assurance de la qualité pour les résultats concernant les domaines du plan stratégique à moyen terme développé et appliqué ont été développés et appliqués.

Renforcement et application cohérente des mécanismes d'assurance de la qualité

coordonnateurs régionaux par rapport à la constitution d'équipes se poursuivent sur la base d'une démarche souple.

Un certain nombre de coordonnateurs ont assisté à la consultation mondiale tenue à Istanbul (février 2010).

14. Le cours final électronique a été lancé durant le dernier trimestre de 2010 (voir point 7).

Des modules sur l'égalité des sexes ont été incorporés dans le programme de cours destiné au personnel d'encadrement moyen et supérieur.

La formation se poursuit dans toutes les régions, en particulier à l'intention des représentants adjoints et des gestionnaires des opérations. Les réunions régionales sectorielles de réseau ont toutes été consacrées au thème de l'égalité entre les sexes.

15. La révision du contenu du Manuel des politiques et procédures de programmation a été achevée.

Des outils simplifiés d'évaluation des questions concernant l'égalité des sexes ont été mis au point dans deux régions (Amériques et Caraïbes et Asie du Sud).

Les directives opérationnelles énoncées dans le programme stratégique à moyen terme constitueront la base des mécanismes d'assurance de la qualité pour tous les domaines sur lesquels porte le plan.

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

de performance d'une utilisation facile sur l'égalité des sexes dans la programmation et les diffuse au personnel à tous les niveaux.

Des listes de vérification pour l'intégration des questions sexospécifiques ont été appliquées dans les programmes de réaction humanitaire de l'UNICEF.

Les descriptifs de programme de pays ont été revus aux fins d'assurance de la qualité pour la troisième année consécutive. Au niveau régional, la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants a mis au point un mécanisme régional d'assurance de la qualité tenant compte des préoccupations sexospécifiques dans le cadre d'une nouvelle série d'évaluations et d'analyses de situation, de descriptifs de programme, de plans d'action pour la programmation des pays, et de plans de travail annuels.

Les directives opérationnelles à l'intention du personnel de terrain dans les situations d'urgence ont été renforcées par l'intégration d'une composante humanitaire dans les directives opérationnelles de l'UNICEF sur les questions d'égalité entre les sexes (achèvement prévu en 2010) et par la mise en place de pratiques communes en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'action humanitaire.

16. Créer un système d'information pour l'échange de données d'expérience, de capacités, de pratiques optimales et de stratégies concernant la programmation du développement et des situations d'urgence. Promouvoir la recherche afin d'identifier les pratiques optimales et les preuves documentaires

L'UNICEF recueille, valide et échange les enseignements tirés, les pratiques optimales et les données d'expérience en matière de programmation pour

Acceptée. L'UNICEF mettra au point et appliquera un plan de gestion des connaissances en matière d'égalité des sexes dans la programmation dans le cadre de la nouvelle stratégie et du système intégré de gestion des connaissances. Le siège va promouvoir des priorités en matière de recherche avec les bureaux régionaux et de pays.

16. Des produits de gestion des connaissances en matière d'égalité des sexes ont été mis au point et diffusés.

La communauté de pratiques concernant l'égalité des sexes a été lancée comme projet pilote aux niveaux mondial et régional dans le cadre établi par le projet d'amélioration de la gestion des connaissances.

Les résultats seront définis au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

16. Tirant parti de 15 années d'expérience du PNUD en ce qui concerne les pratiques communes en matière d'égalité des sexes, l'UNICEF a lancé une initiative portant sur la communauté de pratiques en vue d'assurer l'égalité des sexes, qui est liée à celle du PNUD et qui permet aux membres du personnel d'avoir accès aux ressources et à l'expérience du PNUD tout en constituant une tribune où peuvent être discutées les questions touchant spécifiquement l'UNICEF. Il s'agit d'une initiative pilote aux niveaux mondial et régional, qui s'inscrit dans le

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

l'égalité des sexes aussi bien dans le contexte du développement que dans les situations d'urgence en mettant en place divers systèmes de gestion des connaissances. Par exemple, en interrogeant le personnel en cessation d'emploi afin d'assurer que la mémoire de l'organisation concernant les pratiques optimales pour l'égalité des sexes ne sera pas perdue; en établissant un groupe de discussion actif entre pairs sur l'intranet (éventuellement en collaboration avec le PNUD); en collaborant étroitement avec les autres organismes des Nations Unies pour échanger les pratiques optimales et les stratégies; et en demandant au Groupe pour l'égalité des sexes et les droits de l'homme et au Bureau des programmes d'urgence de diffuser ces informations régulièrement au Conseil d'administration, aux États Membres, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays.

Programmation pour le développement

17. L'analyse par sexe doit devenir obligatoire pour les plans d'action des programmes de pays, les descriptifs de programme de pays, les examens à mi-parcours et les plans de préparation aux situations d'urgence et d'intervention

L'UNICEF devrait faire de l'analyse par sexe un élément obligatoire pour orienter le processus de planification des programmes de développement et d'urgence.

Acceptée. L'incorporation de l'analyse par sexe dans les principaux documents de programmation sera assurée dans le cadre du système d'assurance qualité de l'UNICEF et de ceux qui sont communs à plusieurs organismes des Nations Unies, des orientations fixées pour les programmes et du renforcement des capacités.

cadre de la gestion des connaissances de l'UNICEF.

Durant la consultation mondiale, un certain nombre de rapports d'évaluation, de projets de stratégies régionales, d'examen des audits en matière d'égalité des sexes et d'exposés ont été partagés grâce aux pratiques communes. (<http://intranet.unicef.org/CoP/DPPGender/CommunityContent.nsf>)

17. L'examen annuel indépendant des descriptifs de programme de pays a tenu compte de la nécessité de prendre en compte l'analyse par sexe. Cet examen a montré que les résultats en ce qui concerne l'intégration de l'analyse par sexe dans les descriptifs de programme de pays avaient été atteints à raison de 59 %.

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

18. Examiner et réviser le Manuel des politiques et procédures de programmation, les analyses de situation et les examens à mi-parcours pour assurer l'inclusion des directives sur l'égalité des sexes qui constitueront des instruments efficaces pour intégrer l'égalité des sexes dans les descriptifs de programme de pays, les plans d'action de programme de pays, les programmes de travail annuels, les plans intégrés de suivi et d'évaluation, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, etc.

L'UNICEF devrait entreprendre un examen et une révision du Manuel des politiques et procédures de programmation, des analyses de situation et des examens à mi-parcours pour faire en sorte que les directives sur l'égalité des sexes soient des outils efficaces pour orienter les efforts d'intégration de l'égalité des sexes dans tous les processus et documents de programme.

19. L'UNICEF doit analyser les principales disparités entre les sexes qui affectent les hommes et les garçons et s'assurer qu'elles font l'objet d'une attention suffisante.

L'UNICEF devrait évaluer les principales disparités entre les sexes qui affectent les hommes et les garçons dans le contexte de son mandat et veiller à ce que les programmes de pays se penchent sur ces questions lorsqu'il y a lieu.

Acceptée. L'UNICEF s'emploie actuellement à réviser et à étoffer les passages du Manuel qui ont trait à l'égalité des sexes. Des instructions ont été incorporées dans les directives relatives aux analyses de situation. Le Fonds continue d'appuyer l'inclusion d'instructions sur l'égalité des sexes dans les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant les bilans communs et les plans-cadres. Il continuera de réexaminer les autres directives pour les améliorer, s'il y a lieu.

Acceptée. Des travaux de recherche seront entrepris sur la situation et le rôle des femmes et des garçons pour chacun des grands domaines d'intervention prévus dans le plan stratégique à moyen terme, en accordant une attention particulière aux situations d'urgence. La possibilité de mener ces travaux dans le cadre d'une étude interinstitutions ou d'une approche régionale, et avec l'aide de donateurs, sera étudiée.

18. Mise à jour des documents d'orientation et des matériels de formation sur les programmes et utilisation des nouvelles éditions dans le cadre des programmes de pays.

19. Des projets de recherche ont été lancés aux niveaux du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

Publication des résultats de ces 40 études et analyse de ces résultats du point de vue de l'égalité des sexes

18. Des documents d'orientation sur les programmes en matière d'égalité des sexes ont été définis pour chaque domaine d'intervention (voir point 1B).

Des listes de vérification visant à renforcer l'égalité entre les sexes ont été incluses dans le *Manuel des politiques et procédures de programmation* qui a été révisé en 2009.

19. Une étude est en cours de réalisation au siège de l'UNICEF au sujet du rôle des hommes et des garçons en matière d'égalité des sexes.

Par ailleurs, l'UNICEF a organisé une réunion des partenaires durant la récente session de 2010 de la Commission de la condition de la femme, et un groupe d'étude s'est réuni au sujet des mesures à prendre pour renforcer la compréhension des avantages et de la nécessité de la

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

20. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays doivent concevoir des stratégies et des plans d'action régionaux et nationaux en matière d'égalité des sexes et en assurer le financement.

Les bureaux régionaux devraient collaborer avec les bureaux de pays pour concevoir des stratégies et des plans d'action régionaux et sous-régionaux en matière d'égalité des sexes et chaque descriptif de programme de pays devrait comporter une stratégie explicite et financée dans le cadre de la contribution de l'UNICEF à l'égalité des sexes, une composante de l'approche qu'il a adoptée pour la coopération pour le développement et l'aide humanitaire.

Acceptée. L'UNICEF associera la nouvelle politique d'égalité des sexes à un plan à moyen terme pour appuyer le plan stratégique à moyen terme et promouvoir l'excellence institutionnelle. Les bureaux régionaux élaboreront des stratégies pour la réalisation des objectifs du plan en tenant compte des spécificités régionales. Les bureaux de pays seront appelés à intégrer des stratégies de promotion de l'égalité des sexes dans les descriptifs et les plans d'action des programmes de pays.

20. Élaboration de stratégies régionales pour la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

participation des garçons et des hommes dans la promotion de l'égalité des sexes.

Un document de travail est en cours de préparation par le Centre de recherche Innocenti sur la question de l'exploitation sexuelle des hommes et des garçons sur la base de l'expérience en Asie du Sud.

Au niveau régional, le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes a poursuivi l'examen de la question de l'abandon scolaire parmi les garçons dans la région des Caraïbes.

20. L'UNICEF a élaboré un projet de plan d'action prioritaire stratégique s'échelonnant sur une période de trois ans, qui constitue la base des modifications à long terme devant être apportées à l'organisation par l'entremise d'un processus de consultation au niveau mondial.

Des stratégies régionales, des examens d'ensemble et des plans d'action ont été établis et sont en cours d'exécution sous l'égide des équipes de gestion régionale.

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

Intégration de l'égalité des sexes dans les situations d'urgence

21. L'UNICEF devrait procéder à une étude approfondie des questions touchant à l'égalité des sexes dans le contexte de la programmation et de la conduite des opérations d'urgence afin de pouvoir élaborer ultérieurement une stratégie qui définirait les besoins spécifiques du Fonds dans ce domaine.

L'UNICEF devrait entreprendre une évaluation plus approfondie du travail de l'organisme pour intégrer l'égalité des sexes dans la programmation d'urgence, évaluation qui fournira un diagnostic détaillé des lacunes et des défis ainsi que de bonnes bases pour la formulation d'une stratégie tournée vers l'avenir et axée sur les besoins spécifiques de l'UNICEF dans ce domaine.

22. Examiner et réviser les devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise et le Manuel pour les situations d'urgence sur le terrain afin d'assurer l'incorporation de conseils sur les questions d'égalité des sexes, y compris l'identification de catégories spécifiques en fonction du sexe (par opposition à l'âge) et dans toutes les phases de situation d'urgence

Acceptée. Cette évaluation approfondie s'appuiera sur les résultats des initiatives qui ont déjà été prises pour le renforcement des fonctions relatives à l'analyse des disparités liées au sexe dans les situations d'urgence et sur ceux qui ont été obtenus en matière d'égalité des sexes dans le cadre des programmes humanitaires.

Acceptée. L'UNICEF révisera les devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants et le Manuel pour les situations d'urgence sur le terrain en conséquence.

21. a) Poursuite du renforcement des capacités pour l'obtention de résultats en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre des programmes humanitaires

b) Prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans la programmation des opérations d'urgence; mise en commun des données d'expérience par le biais d'un mécanisme de consultation à l'échelle mondiale

c) Extension des initiatives pilotes à des pays supplémentaires; amélioration de la gestion des connaissances

22. Prise en compte des aspects relatifs à l'égalité des sexes lors de la révision des documents d'orientation relatifs à l'action humanitaire et aux populations déplacées, entre autres (panoplies d'outils, etc.)

21. Une initiative pilote a été entreprise par 11 pays en vue de mettre en place des interventions sectorielles spécifiques touchant l'égalité des sexes dans le cadre des programmes de préparation humanitaire et des mesures de réaction et de redressement.

Un atelier mondial sur l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire s'est tenu en février 2009 en vue de partager l'enseignement préliminaire tiré de l'expérience des pays pilotes. À la fin de 2009, on a constaté quelques résultats, et notamment un renforcement de la capacité du personnel et des partenaires d'appliquer l'analyse de l'égalité des sexes à l'évaluation et à l'élaboration des programmes d'urgence.

Un appui technique et des ressources ont été fournis au sous-groupe de la violence sexuelle et sexiste dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement haïtien. Les documents d'évaluation et de planification ont été examinés dans l'optique de l'égalité des sexes.

22. La révision de 2009 des devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise a permis de renforcer la prise en compte du souci de l'égalité des sexes.

La version révisée de la politique en matière d'égalité des sexes comporte un renforcement de la composante humanitaire.

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

L'UNICEF devrait examiner et réviser les devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants et le *Manuel pour les situations d'urgence sur le terrain : guide à l'usage du personnel de l'UNICEF* pour s'assurer qu'ils offrent des conseils efficaces pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les différentes phases et les différents types de situation d'urgence – en particulier en ce qui concerne la façon d'effectuer des analyses par sexes pour contribuer au processus d'évaluation et de préparation aux situations d'urgence, d'envisager les questions d'égalité des sexes dans une approche reposant sur la responsabilité sectorielle, et d'identifier explicitement les groupes vulnérables par sexe et par groupe d'âge dans les divers contextes de situation d'urgence.

23. L'UNICEF devrait donner des instructions au personnel pour qu'il joue un rôle moteur dans la défense de l'égalité des sexes dans les différents types de situations d'urgence et aux différents stades.

L'UNICEF devrait prendre la décision d'intervenir comme défenseur de l'intégration de l'égalité des sexes dans différents types de situations d'urgence et aux différents stades, avec ses partenaires des autres organismes, et donner à ses employés sur le terrain des instructions claires sur la façon dont ils pourraient se comporter en chefs de file dans le cadre du processus de coordination nécessaire à la réussite de ces initiatives, par exemple en organisant des consultations avec les différents groupes concernés au sujet

Acceptée. L'UNICEF examinera comment les outils de formation existants et les directives connexes en vigueur pour l'action en situation d'urgence identifient et exploitent les possibilités de mettre davantage l'accent sur la défense de l'égalité des sexes.

23. Renforcement des aspects relatifs à l'égalité des sexes dans les travaux des groupes spécialisés dans l'action humanitaire par l'intermédiaire du Sous-Groupes de travail sur les sexospécificités du Comité permanent interorganisations

Poursuite du renforcement et de la systématisation des fonctions d'appui relatives à la problématique de l'égalité des sexes au siège de l'UNICEF

Les directives opérationnelles à l'intention du personnel de terrain d'urgence ont été renforcées par l'intégration d'une composante humanitaire dans les directives opérationnelles de l'UNICEF sur les questions d'égalité des sexes (publication prévue en 2010) ainsi que par la prise en compte des pratiques communes en matière d'égalité des sexes et d'action humanitaire.

23. La fourniture d'un appui technique sur la problématique de l'égalité des sexes aux groupes créés sous les auspices de l'UNICEF a constitué une priorité en 2009. Par exemple, dans la République démocratique du Congo, la stratégie WASH de l'UNICEF (eau, assainissement et hygiène pour tous) a défini des normes minimales concernant l'intervention des acteurs de la stratégie WASH en vue d'intégrer la prise en compte des sexospécificités, qui a été incluse par l'UNICEF dans ses partenariats et dans ses accords de coopération avec les partenaires de la stratégie WASH.

L'enseignement tiré de l'expérience des différents pays constitue l'une des bases du plan d'action stratégique sur l'intégration de l'égalité des sexes au

<i>Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)</i>	<i>Réponse de l'administration</i>	<i>Mesures prévues en 2009</i>	<i>Réalisations</i>
<p>du manuel <i>Le genre dans l'action humanitaire</i> publié récemment par le Comité permanent interorganisations.</p>			<p>niveau de toute l'organisation (ce plan doit être exécuté en 2010).</p>
<p>Financement de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes</p>			
<p>24. Assurer l'allocation de crédits budgétaires imputés sur les ressources de base au niveau mondial et aux niveaux des bureaux régionaux et des bureaux des pays avec un financement externe complémentaire</p> <p>L'UNICEF doit veiller à ce qu'il y ait une allocation budgétaire imputée sur les ressources de base, afin de renforcer ses processus d'intégration de la perspective d'égalité entre les sexes et de montrer l'importance qu'il attache à ce processus, en limitant le financement externe à 50 % au maximum du total. Étant donné l'ampleur de l'intégration de la perspective sexospécifique en tant que stratégie intersectorielle et compte tenu des grandes faiblesses de l'UNICEF en termes de capacités du personnel dans ce domaine, il devrait envisager une initiative majeure de renforcement de la capacité en matière d'égalité des sexes, sur une échelle similaire à celle du programme de coopération entre le Département pour le financement du développement et l'UNICEF.</p>	<p>Acceptée. L'UNICEF augmentera les crédits affectés à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les budgets disponibles et cherchera à se procurer d'autres ressources pour renforcer ses capacités et ses résultats dans ce domaine, selon que de besoin. Le Fonds collaborera également avec le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes en vue de mettre au point un système amélioré pour le suivi des dépenses afférentes à l'égalité des sexes et de suivre les dépenses jusqu'à la fin de la période couverte par le plan stratégique à moyen terme actuel.</p>	<p>24. Étude des options possibles pour l'inclusion du suivi des dépenses consacrées à l'égalité des sexes dans le cadre du projet d'amélioration institutionnelle lié au progiciel de gestion intégré.</p>	<p>24. Un système de suivi des dépenses consacrées à l'égalité des sexes a été élaboré et des critères ont été établis sur la base des pratiques en matière de partenariat, et sera mis à l'essai au niveau régional. Cela doit permettre de suivre et revoir les dépenses inscrites au budget de base et les autres dépenses.</p>

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

Cohérence au sein du système des Nations Unies

25. Renforcer la participation de l'UNICEF aux activités de programme communes au niveau du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays, ainsi que son rôle au sein des groupes thématiques des Nations Unies sur l'égalité des sexes. Collaborer afin d'assurer l'établissement de plans du travail annuels avec un financement pour la promotion de l'égalité des sexes, qui seront exécutés par les groupes thématiques.

L'UNICEF devrait être plus actif au niveau des équipes de pays des Nations Unies pour élaborer une approche commune en matière d'égalité des sexes, avec un soutien accru pour des initiatives conjointes comme les groupes thématiques des Nations Unies sur l'égalité des sexes au niveau des bureaux des pays. L'UNICEF pourrait par exemple affecter des ressources humaines et financières plus importantes et plus stables à ces groupes thématiques pour appuyer la mise en œuvre d'un plan de travail annuel allant au-delà de l'organisation d'activités pour la Journée internationale de la femme et incluant des tâches comme le suivi des apports concernant l'égalité des sexes dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Acceptée. On estime que l'UNICEF devrait encore renforcer sa position dans le contexte interorganisations en développant ses capacités propres.

De nombreuses initiatives ont déjà été prises. L'UNICEF établira un bilan de l'action en cours. Il veillera à ce qu'il soit dûment tenu compte de l'égalité des sexes dans les programmes communs.

25. Achèvement de la mise au point du projet d'apprentissage par l'action et exploitation des résultats pour donner une plus grande ampleur aux activités menées sur le terrain.

Analyse de l'expérience acquise par l'UNICEF dans le cadre de la participation à sept programmes communs des Nations Unies financés par le Fonds espagnol pour la réalisation des objectifs OMD au titre du volet thématique « Égalité des sexes » en vue d'améliorer la contribution apportée par l'UNICEF aux programmes communs.

25. L'initiative concernant le projet d'apprentissage par l'action est en voie d'achèvement. L'analyse et les recommandations finales quant aux prochaines étapes devraient être élaborées durant le dernier trimestre de 2010. Les résultats et les réalisations seront partagés avec le Groupe des Nations Unies pour le développement.

On attend de connaître les informations tirées des programmes communs de l'UNICEF et financés au moyen du Fonds pour la réalisation des OMD au titre du volet thématique « Égalité des sexes ».

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

Collaboration avec les partenaires

26. L'UNICEF devrait répertorier ses partenaires et identifier de nouveaux partenaires potentiels dans le domaine de l'égalité des sexes, aux niveaux mondial, régional et national.

L'UNICEF devrait examiner les antécédents de ses partenaires et leur expertise en matière d'égalité des sexes et identifier dans ce domaine de nouveaux partenaires potentiels qu'il pourrait intégrer dans ses processus de planification et de programmation aux niveaux mondial, régional et national.

Acceptée, avec des réserves. Cette recommandation implique un travail considérable mais les données issues d'un inventaire quelconque seraient rapidement périmées. De plus, on ne voit pas bien quel intérêt un inventaire mondial pourrait présenter. La sélection des partenaires sera guidée par le cadre stratégique institutionnel mis en place pour les partenariats. Les bureaux de région et de pays seront néanmoins encouragés à examiner si cette opération pourrait être utile à leur niveau.

26. Identification de partenaires pour les questions relatives à l'égalité des sexes; participation des partenaires sélectionnés à des consultations sur la nouvelle politique d'égalité des sexes aux niveaux mondial et régional.

26. Des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne l'identification de nouveaux partenariats dans les milieux universitaires et dans les domaines de la recherche et de la formation. Des partenariats ont été instaurés, par exemple avec l'Université nationale de Lanús, l'Académie pour le développement de l'éducation, le Centre de femmes arabes pour la formation et la recherche, et le Centre pour les ressources affectées à l'évaluation de la performance. Les progrès sont moins visibles en ce qui concerne l'identification de partenaires en vue de l'exécution des programmes.

Des partenariats pour les activités de plaidoyer ont été instaurées avec succès grâce aux efforts interorganisations, par exemple dans l'application de la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». D'autres initiatives ont été entreprises dans le contexte du projet du Conseil économique et social pour 2010 sur le thème : « La philanthropie au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ». L'UNICEF a contribué à la mise au point de quatre messages clefs pour la Conférence Beijing+15 sur le thème ci-après : on ne peut continuer de faire comme si de rien n'était, car c'est maintenant qu'il faut agir; les droits des fillettes sont les droits de la femme; les fillettes et les femmes : agents du changement; et le rôle des garçons dans l'égalité des sexes.

Recommandation (évaluation de la politique d'égalité des sexes)

Réponse de l'administration

Mesures prévues en 2009

Réalisations

27. Utiliser DevInfo et d'autres systèmes de collecte d'informations axés sur le terrain pour suivre l'impact que l'aide budgétaire directe et l'assistance fournie par d'autres organismes de financement ont sur l'égalité des sexes et partager les informations pertinentes avec les partenaires des Nations Unies.

L'UNICEF devrait envisager de travailler avec les bailleurs de fonds et les partenaires des Nations Unies pour utiliser sa base de données DevInfo et d'autres systèmes de collecte d'informations axés sur le terrain pour aider à faire un suivi sur l'impact qu'a sur l'égalité des sexes l'aide budgétaire directe, qui est l'un des moyens d'inverser la tendance que l'on retrouve dans la nouvelle architecture de l'aide internationale et qui consiste à moins accorder d'attention aux questions d'égalité des sexes.

Acceptée. L'UNICEF continuera de renforcer sa collaboration avec la Division de statistique de l'ONU pour combler les lacunes dans les données, publier une nouvelle édition de GenderInfo en 2009 et préparer le terrain pour des éditions annuelles par la suite.

27. Publication de l'édition 2009 de GenderInfo en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales. Mise en place d'une infrastructure pour les éditions annuelles.

27. L'édition 2010 de GenderInfo a été produite et diffusée. On s'attachera à promouvoir l'utilisation stratégique des données en 2010. Un portail sur le thème de la pauvreté parmi les enfants sera créé afin d'évaluer les faits recueillis, l'analyse, les politiques et les partenariats en vue de promouvoir l'égalité des sexes et d'obtenir des résultats en faveur des enfants. L'analyse sera fondée sur une série complète de données selon le sexe figurant dans GenderInfo et dans les modèles statistiques de DevInfo.